

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi 14 octobre à 18 h 00, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle Pasteur de Villers-Ecalles.

Etaient présents : 21 (20 voix)

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. DEVE Christophe (suppléant avec voix)
- Commune de CIDEVILLE :	M. LEBRUN Pascal (Suppléant avec voix)
- Commune de CROIX-MARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (suppléant sans voix)
- Commune de FREVILLE :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean-François
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune du SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	M. GUEDON Florent (suppléant avec voix)
- Commune de St PAER :	M. HIS Valère
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSENT Daniel
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

Etaient absents ou excusés : 19

- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean-Paul
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VUGREUX Guy
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Caroline
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de ROUMARE :	Mme MOREL Florence
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de ST PAER :	M. THIBAUDEAU Luc
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de ST PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe
- Commune de STE AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David

1.Approbation du procès-verbal du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

2. Modification de l'ordre du jour - Délibération

Suite à la réception d'informations Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical de bien vouloir autoriser l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant du SMBVAS au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera chargée d'élaborer le schéma d'aménagement de gestion des eaux (SAGE) des 6 vallées.
- Prolongation du poste et du contrat chargé de mission culture du risque pour une durée d'un an.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité l'ajout des deux points à l'ordre du jour.

3. Acquisition d'une réserve foncière à BARENTIN – Dépôt de candidature auprès de la SAFER - Délibération

Le SMBVAS a été informé par l'EPFN que des terres agricoles sur trois communes de notre territoire allaient être proposées à la vente. Le SMBVAS a émis un avis sur l'opportunité pour les communes de se porter acquéreur car ces parcelles sont considérées comme sensibles en termes de ruissellement et d'érosion. De son côté le SMBVAS a jugé utile de se porter candidat à l'acquisition d'une parcelle de 2600 m² située AS29 à Barentin pour réaliser un aménagement de type noue/talus/mare afin de protéger les habitations situées à St Hélier qui ont subi par le passé de graves inondations. Le montant de cette acquisition est estimé par la SAFER à 3 564 euros TTC hors frais de géomètre.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Réaliser l'acquisition de la parcelle AS29,
- Faire effectuer le bornage par un géomètre,
- Signer tous les documents et actes afférents,
- Inscire la dépense au budget.

4. Pré-programmation 2015 Département de la Seine Maritime – Délibération

Le 11 octobre 2011, l'Assemblée Plénière du Département de Seine Maritime a adopté une nouvelle politique en faveur de la gestion de l'eau et a dans ce cadre décidé de reconduire le principe de programmation annuelle des projets soutenus financièrement au titre de cette politique.

Dans son courrier du 25 juillet 2014, le Département de Seine Maritime a demandé aux structures de lui adresser avant le 15 novembre 2014, les dossiers d'inscription à la programmation 2015.

Cette demande étant antérieure au débat sur la programmation 2015 du syndicat, elle ne constituera qu'une délibération d'intention du syndicat. Pour mémoire, cette démarche est indispensable pour que le Département se positionne éventuellement sur certains dossiers, les dossiers non déclarés au préalable ne pouvant être financés par le Département.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à inscrire à la programmation du Département pour l'année 2015 les opérations suivantes :

- Sensibiliser et motiver les maires à travailler sur la culture du risque (Code PAPI : 1.SEN.ELU.1) ;

- Communiquer sur la mémoire du risque et mise en place de repères de crue – tranche 1 (Code PAPI : 1.SEN.ELU.3) ;
- Créer un sentier pédagogique sur le bassin versant de l'Austreberthe (Code PAPI : 1.SEN.SCO.2) ;
- Réduire la vulnérabilité des activités économiques – Tranche 1 (Code PAPI : 5.VULN.1)
- Réduire la vulnérabilité des services publics – Tranche 1 (Code PAPI : 5.VULN.2)

5. Cellule d'animation 2015 - Délibération

Pour pouvoir financer la cellule d'animation du bassin versant de l'Austreberthe pour l'année 2015, le Département de Seine Maritime doit s'assurer que l'ensemble des postes d'animation est maintenu pour la période concernée. De plus, certains postes seront financés au titre du PAPI et d'autres dans le cadre de la convention signée avec l'AESN :

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité :

- de renouveler pour 2015 les postes de la cellule d'animation du bassin versant à savoir :
 - un directeur, coordinateur ;
 - un animateur du volet agricole ;
 - un animateur du volet urbain ;
 - un animateur du volet hydraulique ;
 - un animateur culture du risque ;
 - un animateur SAGE (en partage avec le Syndicat Caux Seine) ;
 - un poste de secrétaire comptable.
- d'inscrire les dépenses afférentes au budget 2015 ;
- d'autoriser le Président à demander la subvention correspondante au Département ;
- d'autoriser le Président à demander la subvention correspondante à l'Etat dans le cadre du PAPI ;
- d'autoriser le Président à demander les subventions à l'AESN dans le cadre d'un contrat d'animation.

6. Attribution d'une indemnité de conseil - Délibération

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et vu l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif au versement par les Communes et établissements publics locaux de l'indemnité de conseil aux Comptables Publics chargés des fonctions de Receveur. Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, comme cela avait été le cas lors de la délibération du 16 décembre 2013, décide à l'unanimité d'accorder à Madame RUFFE une indemnité de conseil au taux maximal de 100 %.

7. Maintien du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - Délibération

Un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures a été créé pour une durée d'un an afin de palier au surcroît de travail et au passage à temps partiel de la secrétaire titulaire. La charge de travail restant importante et la secrétaire titulaire ayant renouvelé son souhait de travailler à temps partiel, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir le poste ouvert.

8. Renouvellement du contrat d'adjoint administratif de 2^{ème} classe - Délibération

Suite au maintien du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour un temps non complet de 20 heures de travail hebdomadaire, il convient de prévoir le renouvellement du contrat en cours pour une durée d'un an.

Les missions confiées sont les suivantes :

- Réception et enregistrement du courrier,
- Rédaction des courriers et publipostage,
- Réservation des salles de réunion,
- Réalisation de tableaux Excel avec des formules simples,
- Accueil physique et téléphonique,
- Reprographie et reliure de documents,
- Gestion des commandes de consommables et fournitures diverses,
- Rédaction de comptes rendus.
- Conception et réalisation de documents de communication...

Ces missions pourront évoluer en fonction des besoins de la structure et des capacités du personnel.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Renouveler le contrat d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour une durée d'un an,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

9. Désignation d'un représentant du SMBVAS au sein de la Commission Locale de l'Eau - Délibération

Monsieur le Préfet doit très prochainement procéder à la nomination des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui sera chargée d'élaborer le SAGE des 6 Vallées. Conformément aux dispositions du décret n°2007-1213 du 10 août 2007, la CLE comprend 3 collègues, dont un relatif aux représentants des collectivités locales. Il convient donc de désigner un représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec pour siéger à la Commission Locale de l'Eau du SAGE des 6 Vallées.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de désigner Monsieur CORTIOVIS comme représentant du SMBVAS au sein de la Commission Locale de l'Eau.

10. Prolongation du poste et du contrat de chargé de mission culture du risque - Délibération

Suite à la création d'un poste non permanent de chargé de mission culture du risque lors du comité syndical du 10 mars 2014 en vue du remplacement de Mme BOUZID durant son congé maternité, compte tenu du programme d'action du PAPI 2 qui comprend un nombre important d'actions culture du risque et de l'excellent travail engagé par M. PASQUET Mathieu animateur culture du risque pendant ce remplacement, Monsieur le Président propose au Comité syndical de prolonger l'ouverture du poste et le contrat de chargé de mission culture du risque pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2014.

Les principales missions prévues pour ce poste sont les suivantes :

- Mener une action d'aide aux communes pour la rédaction de leurs PCS et de leurs DICRIM,
- Conduire des diagnostics de réduction de la vulnérabilité du bâti,

- Lancer des marchés de prestation pour les diagnostics de réduction de vulnérabilité lorsqu'ils sont trop complexes à gérer en régie,
- Mener des opérations de communication et de sensibilisation au risque inondation (organisation de café-débat, réalisation de plaquettes, organisation d'évènements de sensibilisation, etc.)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Prolonger l'ouverture du poste chargé de mission culture du risque,
- Renouveler le contrat d'ingénieur chargé de mission culture du risque,
- Fixer la rémunération par référence à la grille indiciaire correspondante,
- Signer tous les documents nécessaires,
- Inscrire les dépenses au budget primitif,
- Demander le maximum de subvention.

Débats :

Monsieur GARRAND précise qu'il est indispensable de mobiliser l'équipe communale et de l'impliquer dans le plan communal de sauvegarde ce que permet l'agent du SMBVAS. De plus si la commune doit faire appel à un bureau d'études cette prestation aura un coût beaucoup plus élevé.

Monsieur LESELLIER indique que la prestation du SMBVAS est de qualité et qu'elle a permis la finalisation du plan communal de sauvegarde sur sa commune.

Monsieur CORTINOVIS précise que ce renouvellement est proposé à l'agent actuellement en poste, toutefois si ce dernier ne souhaite pas pour des raisons personnelles ou professionnelles poursuivre sa mission il sera étudié la possibilité d'un nouveau recrutement sur un profil similaire.

11. Questions diverses – Informations

- Evolution des politiques (GEMAPI, SAGE, TRI, PGRI),
- Etude d'efficacité des ouvrages (globale),
- Projet « maison de l'eau » évolution du démarchage des financeurs,
- Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) – Réunion du 19 novembre 2014.

Levée de la séance à 20 h 15.